Réf. Farde e-Assemblées : 2691196

N° OJ : **46**

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Tourisme.- Subsides de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total 23.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations ;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2025 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 23.500,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 56110 /33202 du budget ordinaire 2025 :
1) 5.000,00 EUR à l'asbl Mont des Arts;
2) 15.000,00 EUR à l'asbl Arkadia;
3) 3.500,00 EUR à l'asbl Art Nomade.

Annexes :